



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES LANDES



COMMUNE DE MESSANGES

n°2026-003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL*SEANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2026***AFFAIRE N° 3 : REHABILITATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX-
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) OU DE LA DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) ANNEE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de Janvier, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents et ayant votés : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTE :

Main levée ☒ Bulletin secret ☐

- Pour : 13

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- Nuls ou blancs : 0

Date de convocation : 22 Janvier 2026

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, COUDRAY J, PELLEGRINO M, DABBADIE G, BOUYRIE F, LAUDOUAR E, LAVIELLE G.

Absents excusés : VARTAVARIAN J, BOIREAU C, BAMBALERE M, AROCENA U.

Ont donné procuration : VARTAVARIAN J à CASTAGNET P, BAMBALERE M à DABBADIE G, AROCENA U à CALORME JP.

Secrétaire de séance : CAZES MF.

Monsieur le Maire

RAPPELLE à l'assemblée l'enjeu de représenter l'entretien régulier des bâtiments communaux, gage de pérennité. Il permet de préserver la valeur patrimoniale de la commune, d'assurer la sécurité et le confort des usagers.

PRECISE que cette mission s'inscrit également dans une démarche de transition écologique. En améliorant l'isolation et la performance énergétique de nos équipements, cela contribue à adapter notre commune aux enjeux climatiques.

CONSIDERANT les projets de réhabilitation de la salle des fêtes, de la salle des associations, du hangar communal,

CONSIDERANT que pour nous permettre de conduire cette opération dans les meilleurs délais, il est opportun de présenter une demande d'aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).



VU le montant prévisionnel de l'opération de 23 871 € HT.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de solliciter une aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) ou de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R). au taux le plus élevé possible sur un montant s'élevant à 23 871 € HT

DIT que le financement HT s'établit comme suit :

Subvention Etat 2026 sollicitée (40%)	9 548 € HT
Fonds propres 2026	14 323 € HT

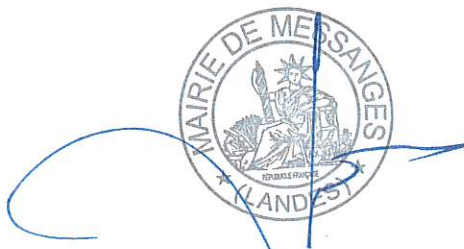
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Hervé BOUYRIE

Marie Françoise CAZES